

<small>ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne ECAL/haute école d'art et de design (HES-SO) ECAL/University of art and design Lausanne</small> é c a l	Formalités pour les étudiants étrangers	Hes-so <small>Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale</small>
p. 1 / 3		

Formalité à remplir dans le pays d'origine

Les étudiant-es ressortissant-es des pays sous mentionnés doivent être en possession d'un visa pour études délivré par une ambassade ou un consulat suisse.

- Europe :** Chypre, Turquie et tous les pays de l'Est (hors UE)
- Afrique :** tous les pays
- Asie :** tous les pays, sauf Brunei, Japon, Malaisie, Singapour
- Océanie :** tous les pays, sauf Nouvelle-Zélande, Iles Fidji, Kiribati, Tuvalu, Iles Salomon
- Amérique :** tous les pays sauf Antigua et la Barbade, Bahamas, Dominique, Grenade, St Kitts et Nevis, Ste Lucie, St Vincent et Grenadines

Marche à suivre

Pour la demande d'un visa d'études, adressez-vous à la représentation diplomatique suisse la plus proche de chez vous. Vous devez impérativement préciser la durée de vos études.

Prenez avec vous :

- votre passeport valable
- l'attestation d'admission à l'ECAL
- les documents prouvant vos moyens financiers durant vos études en Suisse

Attendre l'autorisation de séjour pour études (permis B étudiant)

Attention, ces démarches prennent au minimum 2 à 3 mois

Pour les étudiant-es n'ayant pas besoin d'un visa pour études: suivre uniquement les formalités à remplir à votre arrivée en Suisse.

Formalité à remplir à votre arrivée en Suisse

Pour tous les étudiant-es étrangers-ères (y compris pour ceux-celles qui ont besoin d'un visa)

Vous devez impérativement vous annoncer au contrôle des habitants de votre commune de domicile dans un délai de 8 jours !

Pour Lausanne, l'adresse est la suivante:

Service du Contrôle des habitants
 18, rue du Port-Franc (case postale 5354) - 1002 Lausanne
 Tél: +41 (0)21.315.21.33 (ou 34 ou 35 ou 36)
contrôle.habitants@lausanne.ch / www.lausanne.ch/contrôle_habitants

Pour votre demande du permis de séjour, il faut vous munir de:

- votre passeport avec visa si exigé
- l'attestation d'inscription à l'ECAL
- 4 photos format passeport
- le rapport d'arrivée*
- le questionnaire étudiant*
- l'attestation bancaire avec montant suffisant pour couvrir les frais d'études **ou** l'attestation de bourse suisse ou étrangère avec montant indiqué **ou** la déclaration de garantie* des parents **ou** la déclaration de garantie* d'une tierce personne

*Formulaires disponibles au bureau des étrangers

Le coût du permis de séjour varie entre CHF 100.- et CHF 180.-, selon la commune de domicile. Le permis de séjour est moins cher pour les étudiants d'échange qui sont au bénéfice d'une bourse versée par la Confédération.

<small>ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne ECAL/haute école d'art et de design (HES-SO) ECAL/University of art and design Lausanne</small> éc a l	Formalités pour les étudiants étrangers	Hes-so <small>Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale</small>
p. 2/3		

Taxes de séjour

Tous les étudiant-es étranger-ères au bénéfice d'un permis de séjour doivent payer une taxe de séjour. Le tarif varie en fonction des conditions de logement. Ce montant, qui peut être inclus ou non dans le loyer, doit être payé soit par l'intermédiaire du logeur ou de la gérance, soit directement à la commune.

Statut particulier des étudiant-es en échange

Boursiers de la Confédération Conventions d'échange et mobilité européenne (SOCRATES-ERASMUS) sont exemptés de la taxe de séjour pour autant qu'ils soient au bénéfice d'une bourse d'études versée par la Suisse.

Assurance-maladie et accidents

Selon la nouvelle ordonnance fédérale sur l'assurance maladie (LOAMal), les étudiant-es titulaires d'un permis B ou L peuvent être exempté-es de l'assurance-maladie obligatoire dans le Canton de Vaud, s'ils présentent une attestation d'assurance pour la prise en charge des différentes prestations obligatoires. Pour bénéficier de cette exemption, il est obligatoire d'en faire la demande formelle.

Exemption de l'assurance-maladie et accidents obligatoire	
Marche à suivre pour les étudiant-es ressortissant-es des pays de l'Union Européenne (UE)	Marche à suivre pour les étudiant-es ressortissant-es des pays hors de l'Union Européenne
Si vous êtes en possession d'une assurance étrangère équivalente pour les traitements en Suisse, vous avez la possibilité d'obtenir une dispense de l'obligation d'assurance en demandant à votre caisse-maladie qui doit obligatoirement être une assurance publique	Vous devez remplir le formulaire «Attestation de l'assureur étranger» qui doit être signé par l'assureur étranger. Ce document est à votre disposition sur le site www.occ.ch rubrique "Assurance obligatoire"
<ul style="list-style-type: none"> ➤ le formulaire E111, dûment rempli et signé ou ➤ la carte européenne d'assurance maladie 	
A votre arrivée en Suisse, vous devez présenter l'un ou l'autre des documents ci-dessus à l'OCC qui délivrera la dispense d'affiliation à une assurance en Suisse	
Organe Cantonal de Contrôle de l'assurance-maladie et accidents (OCC) 40, ch. de Mornex, 1014 Lausanne tél. +41 (0)21.557.47.47 - fax +41 (0)21.557.47.50 info.occ@vd.ch - www.vd.ch/occ	

Pour les ressortissant-es des pays de l'UE

Si pendant votre séjour en Suisse, vous avez des prestations à vous faire rembourser, vous devez envoyer la facture originale du médecin (que vous aurez payée au préalable), accompagnée de la photocopie du formulaire E111, ou de la carte européenne d'assurance, et de vos références bancaires ou postales, à :

Institution Commune LAMal - KVG
Gibelinstrasse 25 - 4503 Solothurn
tél. +41 (0)32.625.30.30 - fax +41 (0)32.625.30.90
info@kvg.org - www.kvg.org

<small>ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne ECAL/haute école d'art et de design (HES-SO) ECAL/University of art and design Lausanne</small> éc a l	Formalités pour les étudiants étrangers	Hes-so <small>Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale</small>
p. 3/ 3		

Les étudiant-es qui ne peuvent pas faire valider leur assurance en Suisse ou qui ne peuvent pas conclure, dans leur pays d'origine, une assurance reconnue en Suisse ont l'obligation de s'affilier à une assurance en Suisse.

Plusieurs compagnies offrent des produits agréés.
Renseignements et souscription :

Golden Care SA
31, Bd Helvétique - 1207 Genève
tél 41 (0)22.786.12.00 - fax. +41 (0)22.786.12.20
goldencare@goldencare.ch - www.goldencare.ch

GMC Service "Swiss University"
Responsable pour le Canton de Vaud Mme Kart Daniela
3, ch. du Russel - 1025 St-Sulpice
tél. +41 (0)21.691.92.30 - mobile +41 (0)79.617.29.10
danielakart@bluewin.ch - www.aifservice.ch

Swisscare
91, rue de Lausanne - 1700 Fribourg
Tél. 0840 001 001
<http://www.swisscare.ch/>

Student Worldwide Cover - TradiConsult SA
4, av, de Provence - CP 35 - 1000 Lausanne 20
tél. 021 620 75 00
info@tradiconsult.com - www.tradiconsult.com

Autre site d'information

<http://www.aswell.ch/>